

Interventions du Groupe « Lorient en Commun »

pour le Conseil Municipal du 25/11/2021

Les éléments fournis ici sont ceux prévus en amont du Conseil Municipal, en fonction des débats ceux-ci peuvent être adaptés « seul le prononcé fait foi »

Question orale : Les arbres en ville

(Damien GIRARD)

Monsieur le Maire, Chers collègues

Si la cause du bien-être animal progresse dans nos sociétés, il reste du chemin pour voir évoluer le regard sur le végétal. Bien évidemment, il est nécessaire de couper des arbres, parfois, mais cela doit se faire en conscience de leur place dans notre quotidien et du respect de la vie.

Le nouvel aménagement de l'avenue de la Marne nous a prouvé que **le regard et les manières de faire de votre majorité en la matière n'avaient malheureusement pas évolués**. D'abord, nous, élu.es d'opposition, avons découvert les aménagements et les conséquences de ceux-ci par la presse, **jamais ce dossier n'avait été présenté en commission à l'heure des abattages**. Ensuite, la concertation mise en place par la majorité peut être qualifiée d'assez douteuse (car orientée) aux dires des riverains que nous avons rencontrés. Les tilleuls sains de l'avenue de la Marne (plus de 60 sur les 90) en auront fait les frais. **Clairement, ces arbres n'ont pas été considérés comme ils l'auraient dû.**

Nous pensons que le patrimoine végétal doit être pris en compte, comme doit l'être le patrimoine bâti, ce sont des legs du passé, parfois aussi le marqueur des années de la reconstruction de notre ville.

Nous pensons aussi, qu'à l'heure où nous subissons les premiers désordres du dérèglement climatique, nous devons y réfléchir à deux fois lorsque nous supprimons des arbres relativement anciens. En effet, ceux-ci forment une canopée intéressante pour créer des îlots de fraîcheurs lors de pics caniculaires. En la matière comme dans d'autres, 4 arbres de 20 ans n'est pas égal à un de 80 ans.

Quelques jours après l'abattage des tilleuls de l'avenue de la Marne, c'est un cèdre de l'Himalaya, tout à fait remarquable de par son âge et sa taille, qui était abattu près de la gare. Cet arbre était propriété de la SNCF mais dans la Zone d'Aménagement Concerté de la gare. **La ville aurait pu en faire interdire l'abattage, si celui-ci avait été répertorié et protégé en étant inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme.**

Notre question est donc la suivante :

Acceptez-vous de changer de regard sur les arbres qui nous entourent en proposant dès maintenant aux lorientais.es d'être acteur d'un inventaire collaboratif et citoyen des arbres remarquables de la ville de Lorient ?

Et une fois réalisé, les arbres remarquables seront-ils inscrits dans le PLU et ainsi protégés, peu importe qui en est propriétaire ?

A l'heure où à l'Agglomération dans votre « projet de territoire » communautaire vous indiquez vouloir donner une place à la nature en ville, nous disons chiche ! Passons de la déclaration d'intention aux travaux pratiques !

1-1 -Création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales - Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes sur l'agglomération lorientaise Subvention au CIDFF MORBIHAN (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)

(Gaëlle LE STRADIC)

Vote : POUR

- Contexte : journée 25 novembre : journée lutte violences faites aux femmes / **montée des actes de violence** : augmentation dans tous les milieux d'où **nécessité absolue d'un tel accueil**,

- Le portage par **la CIDFF et la sauvegarde** est un gage de confiance et de professionnalisme dans la prise en charge des femmes, de leurs familles = **acteurs reconnus sur le territoire**. Donc du point de vue, des compétences professionnelles, elles sont au rendez-vous.

- Portage financier montre **la solidarité des acteurs publics sur ce dossier**. Politiquement, c'est un geste fort. Mais **vigilance** par contre sur le volet financier puisque **la convention porte sur 1 an**. S'ils investissent tous dans ce dispositif, on peut légitimement penser qu'il a vocation à perdurer. Mais a-t-on **confirmation de la part de l'ensemble des financeurs d'un engagement sur le moyen et long terme?** Nécessité d'avoir une **convention pluriannuelle pour donner de la visibilité** aux porteurs de projet, notamment de la part de la part de l'Etat car chat échaudé craint l'eau froide !

- **Nécessité d'aller plus loin notamment en terme de sensibilisation** : si on se concentre sur la ville de Lorient, y a-t-il des actions de sensibilisation faites auprès des agents de l'ensemble de la collectivité? actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes dans les écoles primaires? réflexion sur les cours d'école? etc... réseau d'élus et/ou agents référents sur cette thématique?

3-3 - Signature d'une convention de partenariat pour le déploiement d'une démarche d'alliance territoriale en faveur de la jeunesse défavorisée de Lorient : la "Dotation d'Action Territoriale" (DAT)

(Gael BRIAND)

Vote : POUR

Monsieur le Maire, M. Ginet, chères et chers collègues,

Disons-le d'emblée : nous voterons ce bordereau. Cela évitera les sueurs froides. Qui en effet pourrait s'opposer à « soutenir la petite enfance », « lutter contre le décrochage scolaire », « favoriser l'accès au premier emploi » ?

Notre souhaitons cependant souligner **une dérive actuelle de l'action publique qui n'est pas propre à Lorient : celle du recours au privé**. Les fondations ne sont ni bonnes, ni mauvaises en soi, mais en créer une n'est pas dans les moyens de tout le monde puisqu'elles nécessitent une dotation en capital d'1,5 million d'euros. Les fondations sont des organismes créés par de puissantes fortunes qui cherchent à gagner du pouvoir. Le pouvoir de décider seul en lieu et place de la société et de ses représentants élus démocratiquement.

C'est devenu très à la mode de remercier les grands patrons ou les stars généreuses. Mais comment sont-ils devenus riches ces philanthropes si ce n'est par le travail ou l'argent de celles et ceux qui ne sont ni grands, ni connus ? Je n'ai aucune haine, ni même d'animosité envers Denis Metzger, le fondateur de Break poverty. Je ne le connais pas. Je sais de lui uniquement ce qui est indiqué sur leur site à savoir qu'il s'est « consacré aux causes humanitaires tout en poursuivant une carrière de banque d'affaires à New York, Londres et Paris ».

J'en veux en revanche à l'État qui cède le pouvoir aux fondations. En autorisant les défiscalisations, il **appauvrit le Trésor Public et, consécutivement, les moyens à allouer aux services publics**. Des moyens qui seraient très utiles pour « soutenir la petite enfance », « lutter contre le décrochage scolaire », « favoriser l'accès au premier emploi ». C'est tout le paradoxe de notre société : ce sont les néolibéraux, c'est-à-dire ceux qui souhaitent la régulation par le marché et non le politique, qui sont aux manettes. Pour eux, casser un service public est un jeu d'enfant : il suffit de le faire fonctionner en sous-dotation. Ce sera alors le public lui-même qui, constatant l'échec, réclamera la privatisation !

Je suis mal placé, moi l'autonomiste breton, pour dire que l'État doit porter *seul* le service public. Je ne vous dirais pas non plus qu'il est forcément toujours efficace. Les collectivités territoriales, c'est-à-dire nous, serions aussi capables de porter plus de missions de services publics si la loi nous le permettait. **Hélas, je constate qu'à défaut de faire confiance aux collectivités territoriales en leur restituant une autonomie budgétaire, on conventionne de plus en plus avec le privé**. Je ne suis pas dupe du fait que le privé va où est la rentabilité. Le reste sera laissé à la collectivité. **Collectivisation des pertes et privatisation des bénéfices. Un grand classique !**

J'entends d'ici vos critiques : « l'entreprise n'est pas sale M. Briand ». **Sauf qu'on ne parle pas de l'artisan boulanger de Keryado, ni du patron de la boucherie de Kerentrech ou la patronne du tabac de Lanveur, on ne parle ni d'un plombier de Bois du Kervé, ni d'une infirmière libérale de Keroman, on ne parle pas non plus d'une PME locale, non... les accords entre le gouvernement et les entreprises, ce sont Google, Microsoft, Amazon, Total et toutes les fondations toutes aussi obscures les unes que les autres et dont l'emprise sur nos vies est de plus en plus importante.**



L'appel à cette fondation est justifié par le « manque de ressources ». C'est un fait. Nous voterons pour ce bordereau puisqu'il est entendu que l'argent public ne transitera pas par Break poverty, mais par C2Sol. **La prochaine fois, je ferai un laïus sur la façon dont les collectivités, elles, s'appuient sur les associations pour exercer les missions qui sont les siennes.**

4-4 - Animations des fêtes de fin d'année : approbation des tarifs

(Delphine ALEXANDRE)

Vote : POUR

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous approchons de Noël, période très attendue par les Lorientais, notamment les plus jeunes et, avec eux, nous nous réjouissons de ces proches festivités.

Cependant, le bordereau relatif aux tarifs des animations amène deux demandes d'explication :

- D'une part, notre première question porte sur **la place des acteurs locaux dans ces animations** : Nous avons évoqué à plusieurs reprises **l'impact majeur de la crise sanitaire auprès des artistes, des acteurs associatifs ou culturels, des entreprises de l'événementiel**. La ville dispose à l'occasion des fêtes de Noël d'un levier pour impulser une dynamique auprès des acteurs locaux, par le biais de commandes. **Quelle place leur réservez-vous dans la programmation et les animations du Noël lorientais ?**
- D'autre part, toujours sur le même axe, dans les années antérieures, **ces festivités étaient notamment portées par l'association IDD**. **Les avez-vous sollicités à cette occasion ? Et, dans la négative, quel est leur avenir envisagé ? Quel partenariat pour cette association avec la ville de Lorient dans les années à venir ?**

Je vous remercie.

4-5 - Association Office de l'Éducation Physique et des Sports Évènement pédestre 'La Lorientaise' Attribution d'une subvention exceptionnelle

(Damien GIRARD)

Vote : POUR

Monsieur le Maire, chers collègues,

Le 3 octobre 2021 s'est déroulée la 12^{ème} édition de la « Lorientaise ».

Cette année encore, cette manifestation a connu un vif succès et **des milliers de femmes se sont réunies pour soutenir la ligue contre le cancer du Morbihan dans le combat qu'elle mène, en particulier, contre le cancer du sein.**

Cet événement est atypique, dans la mesure où il n'est pas compétitif, puisqu'il n'intègre pas de classement comme c'est habituellement pratiqué dans les manifestations sportives. Toutes les femmes peuvent y participer, qu'elles soient à mobilité réduite, qu'elles marchent ou qu'elles courent ; qu'elles soient sportives ou non. **Et une autre singularité réside dans le fait que ce moment qui leur est entièrement dédié.**

Pour résumer, c'est un événement réservé aux femmes, rien qu'aux femmes et pour toutes les femmes...

La course, nous l'avons dit, a connu un vif succès puisque près de 7000 d'entre elles étaient réunies sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville. **Mais c'est assez stupéfiant (et ça a été assez largement relayé par l'opinion publique et commenté sur les réseaux sociaux) de voir neuf hommes prendre place sur le podium comme d'entendre les cinq prises de parole, toutes masculines.**

Cette manifestation exclusivement féminine est unique. Est-ce à ce point insupportable de laisser cette place aux femmes, de vous effacer si brièvement ?

Franchement, nous, les hommes nous occupons l'espace médiatique, artistique, économique, politique depuis tant de temps, les choses s'équilibrent mais encore trop lentement, **apprenons parfois à faire le pas de coté, à rester en bas du podium.** Nous espérons vraiment une saine évolution pour la prochaine édition.

Je vous remercie.

5-2 - NPNRU Quartier du Bois du Château entrée Ouest Déclassement partiel du domaine public rue Gabriel Fauré et Place Bonneaud

(Florence GOURLAY)

Vote : POUR

Le bordereau fait état d'une **enquête publique** réalisée à propos de cette procédure de déclassement du domaine public qui confirme **que le projet avance mais nous n'avons toujours pas d'éléments sur le nouveau projet d'une part et sur la concertation qui devrait l'accompagner d'autre part**. Cela nous interroge. Nous avons déjà par le passé demandé des précisions sur le sujet. En commission, la semaine dernière, vous nous avez demandé de patienter encore pour connaître l'évolution du projet initial de réhabilitation du quartier de Bois du Château en arguant qu'il n'était **pas tout à fait finalisé mais pourtant nous devons voter ce soir deux délibérations** qui s'y réfèrent sans autre précision... Il nous semble que **les habitants du quartier ont *a minima* le droit de savoir, mais aussi et surtout d'être associés à la réorientation du projet urbain** qui concerne le quartier de Bois du Château mais bien au-delà le projet urbain de la ville.

Je ne vous ferai pas l'affront de vous rappeler que la démocratie participative ne se résume pas en des réunions d'information qui sont le niveau le plus élémentaire de la participation mais **le niveau 0 de la concertation**.

Si on résume, on a d'un côté actuellement la mise en place d'un budget participatif, et on ne peut que s'en féliciter, à grand renfort de médiatisation et d'outils déployés (plateforme dédiée, ateliers d'accompagnement des porteurs de projets désireux de voir installer un panneau de basket, un banc ou que sais-je et c'est très bien) mais toujours **aucune démarche sérieuse et ambitieuse de concertation avec les habitants de Bois du château sur une opération d'envergure et stratégique de renouvellement urbain**.

5-3 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain Quartiers de Bois du Château et Kervéanec Nord Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain

(Florence GOURLAY)

Vote : CONTRE

Dans ce bordereau, vous nous demandez de voter l'avenant au nouveau programme national de renouvellement urbain portant sur les différents quartiers « politique de la ville » de l'agglomération.

Cet avenant nous oblige à re-questionner le projet concernant Bois du Château. **Si ce bordereau est soumis au vote c'est que des éléments rectificatifs par rapport au projet initial ont bel et bien été proposés à l'ANRU et que les modifications demandées sont entérinées.**

Mais nous n'en avons toujours pas connaissance.

Aucun plan détaillé ne nous a été communiqué... **Nous rappelons qu'aucun document contrairement à ce que mentionnait le bordereau n'accompagnait la délibération et c'est à la demande expresse de notre groupe que ladite convention nous a été fournie il y a deux jours...**



Difficile dans ces conditions de ne pas se dire que **décidément le souci de l'information n'est par votre fort, ni visiblement votre priorité...**

Nous avons donc essayé d'y voir plus clair. C'est un véritable jeu de pistes ou plutôt des 7 différences pour comprendre les évolutions du projet de rénovation de Bois du Château d'un document à l'autre. **Vous annoncez ainsi l'an passé la destruction de deux tours. Selon les planches, deux sont bien détruites ou pas... (montrer les planches)**

Le document fait état de 150 démolitions mentionnées : Mais où sont-elles situées ? où est envisagée la reconstitution de l'offre de logements sociaux ? On n'en sait rien.

Si ce n'est pas tranché, quelles sont les options à l'étude ? Ne peuvent-elles pas être discutées ? Visiblement non...

Nous ne parlons pas ici, Monsieur Le Maire, d'une centaine d'arbres à abattre mais de dizaines de familles lorientaises qui ne savent toujours pas si elles habitent actuellement un logement appelé à être démoli ou pas...

6-2 - SEML XSEA Prise de participation au capital de la société LORIENT SUN

(Delphine ALEXANDRE)

Vote : ABSTENTION

Monsieur Le Maire, Chers Collègues,

La ville de Lorient est amenée à se prononcer sur la création par de la SEM XSEA de Lorient Sun en partenariat avec Réservoir Sun qui elle-même est détenue par Casino et Engie.

La SEM XSEA serait actionnaire à 10% de Lorient Sun quand Réservoir Sun le serait à 90%, le capital de l'entreprise est fixé à 1000 €.

N'y a-t-il pas ici un enjeu de capitalisation quand le capital de l'entreprise est fixé à 1000 € et qu'il est annoncé un investissement au titre de l'année 2022 de 2,5 M€ ?

Nous sommes très étonnés de la faible représentation de la SEM XSEA au capital de Lorient Sun. En effet, le **développement des énergies renouvelables** outre le fait qu'il soit indispensable à la transition énergétique et électrique pour répondre aux enjeux du changement climatique, **est aussi l'occasion de créer de la richesse et de l'emploi sur nos territoires.**

Un chiffre : chaque année 427 Millions d'Euros quittent le territoire de l'agglomération pour assurer notre besoin de consommation énergétique.

Les ressources, les gisements énergétiques du territoire que sont le vent, le soleil, l'eau ne demandent qu'à être capté pour produire l'énergie dont nous avons besoin (tout en travaillant dans le même temps à diminuer le besoin par la sobriété et l'efficacité énergétique). **Nous avons des capitaux publics et privés sur ce territoire pour investir dans les outils permettant de transformer ces gisements en énergie.** Nous avons aussi une partie des compétences, mais probablement nous en manque-t-il un peu et **il est alors logique de s'associer avec des entreprises capables de nous amener cette expertise pendant la montée en compétence des acteurs du territoire.**

Là, il nous est au contraire demandé d'être ultra-minoritaire et ainsi donner notre ressource, ici, le soleil et la valeur créée, à des entreprises privées qui ne sont pas implantées sur le territoire de Lorient.

Nous avons une opportunité inédite, celle de relocaliser une partie importante des 427 Millions d'Euros qui quittent chaque année notre territoire. Vous décidez par la création de Lorient Sun et sa structuration que les grandes surfaces solaires en toiture du territoire produiront de la valeur qui continuera à quitter le territoire du Pays de Lorient.

Nous pensons que nous avons besoin de développer très fortement les énergies renouvelables mais pas n'importe comment, vous nous obliger à nous abstenir sur ce bordereau.

6-3 - Participation employeur à la protection sociale complémentaire

(Bruno JAOUEN)

Vote : POUR

Monsieur le Maire, cher.es collègues,

La loi de transformation de la fonction publique rend désormais obligatoire la prise en charge d'une partie du financement de la protection sociale complémentaire de ses agent.es. C'est enfin une reconnaissance, pour les agent.es publics, des mêmes droits qui bénéficient aux salarié.es du privé depuis l'accord national interprofessionnel de 2013.

Vous avez décidé de vous engager dès le 1^{er} janvier 2022 sans attendre le calendrier fixé par la loi. Nous nous en félicitons et voterons ce bordereau qui apporte un soutien supplémentaire à la santé de nos agent.es.

Pour autant, nous avons quelques questions :

- Une négociation a-t-elle ou va-t-elle être engagée par la collectivité avec les organisations syndicales représentatives sur un accord collectif de protection sociale complémentaire et de prévoyance ?
- Quel calendrier vous fixer vous pour atteindre une prise en charge à 50% telle que le prévoit la loi ?
- Quels paniers de soins et quels modalités adaptées aux différentes situations familiales ?

Si l'effort financier de la collectivité est important, vous admettez qu'il reste un nombre de questions encore sans réponses et que nous attendons que ce chantier ouvert se prolonge tant dans les instances représentatives du personnel que dans les commissions et le conseil municipal.

Je vous remercie

6-5 - Pacte financier et fiscal Lorient Agglomération Approbation des modalités de révision des attributions de compensation

(Gaëlle LE STRADIC)

Vote : ABSTENTION

Le bordereau soumis aujourd'hui en conseil municipal a déjà été présenté en assemblée communautaire dernièrement. Le groupe auquel j'appartiens avait émis certaines réserves dont je vous fais part à nouveau, vous m'accorderez donc d'être en cohérence:

1 –le titre du bordereau interpelle. **Vous parlez d'un «pacte financier et fiscal» nous y lisons une révision libre du montant des attributions de compensation.** C'est, vous le reconnaissez, une vision bien étriquée du pacte financier et fiscal tel qu'il est.

Celui-ci, tel que défini par l'article 5211- 28 du Code Général des Collectivités Territoriales, **nécessite un diagnostic global de la situation financière de l'agglomération, une analyse complète des interactions financières entre l'agglomération et ses communes membres, la définition d'une stratégie financière pour la mise en œuvre du projet de territoire.**

Or dans ce bordereau, il est uniquement question de réécrire les accords financiers fondateurs de notre intercommunalité tels qu'ils avaient été votés au moment du passage à la taxe professionnelle unique dans le début des années 2000 et plus récemment lors de l'extension de l'agglomération à de nouvelles communes. **Pour faire simple, disons qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la loi en matière de Dotation de Solidarité Communautaire.** Vous conviendrez que nous sommes loin d'un pacte financier et fiscal.

Vous proposez donc un transfert d'une partie de la Dotation de Solidarité Communautaire vers les attributions de compensation...

2 – **Nous nous sommes donc étonnés de ne pas avoir été appelés à voter en conseil communautaire – le même jour - sur la modification de la Dotation de Solidarité Communautaire et plus particulièrement sur les critères d'attribution de cette dotation.** Ce vote s'opère lors du vote du budget mais de ce fait, en dissociant ces deux votes, nous n'avons pas eu une vue d'ensemble et avons donc été confronté à un manque de transparence, **qui se répercute ici aujourd'hui.**

L'Attribution de Compensation est une dépense obligatoire permanente, il n'en va pas de même pour la Dotation de Solidarité Communautaire qui peut varier au gré des votes de la majorité en place.

Nous devrions donc simultanément traiter de la question de l'Attribution de Compensation et des critères et contours de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Vous pouviez ainsi répondre clairement aux inquiétudes de certaines communes qui, à juste titre, s'inquiètent du maintien de leurs ressources dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat.

Par ailleurs, débattre des critères retenus pour l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire et des mécanismes mis en place nous semble essentiel à l'échelle communautaire, tant la notion de solidarité peut revêtir bien des formes selon la lecture des enjeux politiques que nous faisons du territoire.



Quoiqu'il en soit nous serons vigilants quant au respect des intérêts de l'ensemble de nos communes et pas uniquement de la ville de Lorient puisque cette fiscalité est communautaire et que nous sommes dans une logique de solidarité.

Nous nous abstenons sur le vote de ce bordereau.

Vœu – Référendum Loire-Atlantique sur le souhait de rejoindre la Région Bretagne

(Gael BRIAND)

105 000 habitantes et habitants de Loire-Atlantique ont exprimé en 2018 leur volonté de pouvoir décider de leur avenir institutionnel en réclamant un référendum afin de déterminer si, oui ou non, leur département devrait rejoindre la région Bretagne. À ce jour, cette revendication, pourtant partagée massivement, est ignorée par l'État.

Dans le département du Morbihan, du fait de sa proximité évidente avec la Loire-Atlantique et de ses liens réels avec elle, cette revendication citoyenne est également très forte. Par ailleurs, chaque année, le Festival interceltique de Lorient reçoit dans nos rues des centaines de musiciens et des danseurs de Loire-Atlantique. Mais plus qu'un enjeu culturel, il s'agit bel et bien d'un enjeu civique : est-ce à l'État de décider des délimitations administratives ou cela doit-il être le fruit d'un sentiment d'appartenance ?

Mi-janvier, plus de 150 élus dont plusieurs du pays de Lorient ont signé un appel demandant au Président de la République d'organiser ce référendum en Loire-Atlantique. De son côté, la ville de Nantes dispose depuis les dernières élections municipales d'un « adjoint aux enjeux bretons » et sa majorité a pour ambition de créer une instance de débat, d'échanges et de dialogue entre les collectivités concernées par une éventuelle réunification.

Notre commune a un intérêt évident à tisser des liens avec Nantes et plus encore avec Saint Nazaire, ville portuaire au même titre que Lorient. Or, cette séparation administrative freine nos relations économiques, empêche des politiques concertées à plus large échelle.

Depuis des dizaines d'années, la population réclame le droit de choisir. Cette demande démocratique est constamment bafouée par l'État de façon incompréhensible. Nous ne pouvons rester neutres.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Lorient :

- **demande à l'État d'engager le processus législatif permettant de consulter par référendum les électeurs de Loire-Atlantique sur leur souhait, ou non, de rejoindre la Région Bretagne.**
- **fait part de son souhait de participer à l'instance qu'ambitionne de créer la ville de Nantes.**

Voeu de soutien à la pêche dans le cadre des accords post-brexit

(Delphine ALEXANDRE)

Depuis près d'un an, l'Union Européenne négocie avec le Royaume-Uni la mise en œuvre du renouvellement des licences de nombreux bateaux de pêche français. Ces licences les autorisent à travailler dans la Manche, conformément à l'accord qui a été officiellement signé après le Brexit.

80 % des dossiers sont aujourd'hui validés mais 150 bateaux restent dans l'attente de la reconduction de leur licence, afin de pouvoir exercer leur fonction. Les bateaux concernés sont tous des bateaux de moins de 12 mètres, qui n'ont pas l'obligation de collecter les données satellites de leurs déplacements. L'historique de leur pêche dans les eaux britanniques, que réclame le Royaume-Uni, est donc difficile à prouver. A défaut de pouvoir présenter ces données de géolocalisation, tous ces pêcheurs Français ont transmis leur carnet de bord, leurs tracés GPS et de nombreux témoignages qui attestent de leur bonne foi.

Les négociations avec les Britanniques sont complexes. C'est pourtant dans ce contexte de tension et d'inquiétude que la ministre de la mer, Annick Girardin, a annoncé publiquement ce 18 Novembre, que son ministère préparait un plan massif de sortie de flotte: 40 millions d'euros sont débloqués afin d'indemniser les armements qui n'obtiendraient pas leurs licences. Certes, depuis, le président Macron a démenti ces propos et a affirmé sa volonté de défendre les pêcheurs.

Cependant, dans ce contexte incertain, le conseil municipal de la Ville de Lorient, très attaché aux valeurs maritimes (Lorient accueillant l'un des plus grands ports de pêche français), apporte officiellement son soutien à tous les pêcheurs menacés.

Ce sont eux et leurs familles qui subiraient, en première ligne, les effets désastreux de l'absence de régularisation des licences, avec la casse de leurs navires et l'impossibilité d'exercer leur métier. Au-delà, c'est la filière toute entière, comme les territoires, qui seraient affectés par effet-domino. Cela ne saurait être compensé par des indemnités. A Lorient, s'il existe peu de navires directement concernés, l'approvisionnement des criées pourrait être directement impacté.

Un renoncement à cet accord entraînerait, outre un impact sérieux sur notre industrie de la pêche, une faille majeure dans les rapports de confiance entre les états et ouvrirait une brèche délétaire dans les rapports de l'union européenne à ses états-membres.

Le conseil municipal se prononce donc en faveur d'une négociation menée à son terme, par solidarité avec les pêcheurs comme en respect de l'accord politique passé entre les Etats.

Le gouvernement français doit se porter garant de l'exécution des termes de l'accord, tant pour notre industrie de pêche que pour le rapport de confiance qui unit l'union européenne à ses états-membres.